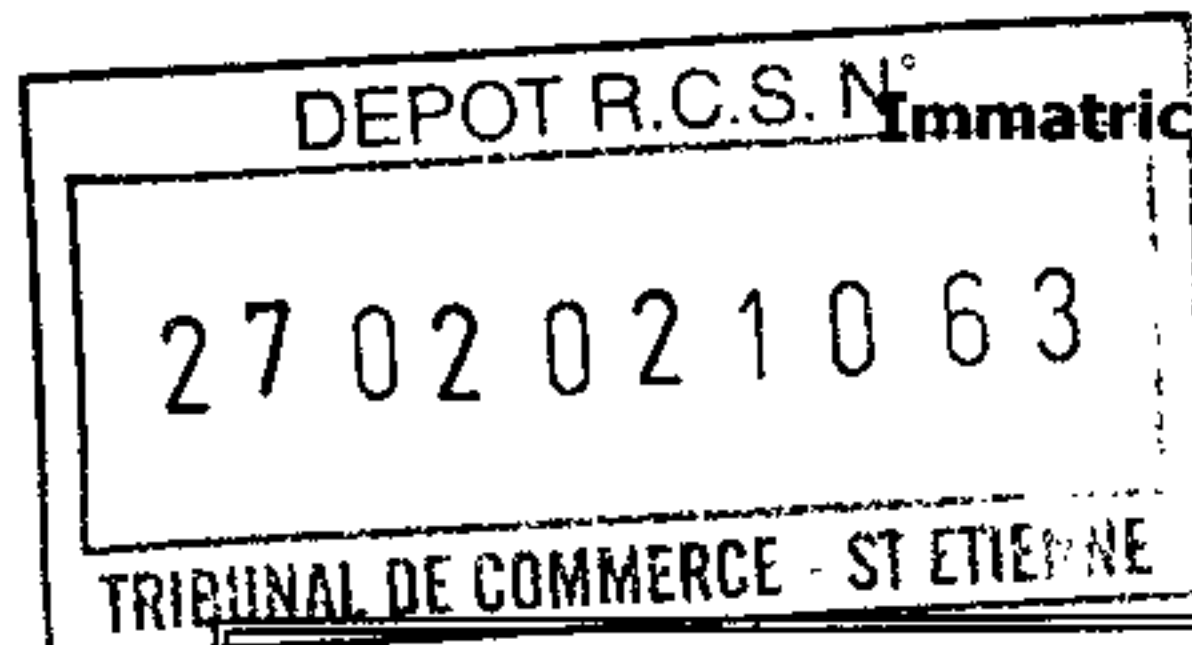


EXCO LOIRE
Société Anonyme au Capital de 130 000 €.
Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir - BP 178
42004- SAINT-ETIENNE CEDEX 1
Immatriculée au RCS de ST-ETIENNE sous le n° B 353 400 070
SIRET : 353 400 070 00028



CHIFFRE T.C. ST-ETIENNE
N° Gestion : 90 B 95
Date Dépôt :
N° Dépôt :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 FEVRIER 2002

L'an deux mille deux, le six février, à dix huit heures, les administrateurs de la société «EXCO LOIRE » se sont réunis en Conseil, au siège social - Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir à LA TALAUDIERE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents

- **Madame Nicole GIACOMEL**
- **Madame Brigitte DUBOIS**
- **Monsieur Maurice RIVRON**

La société EXCO CLERMONT S.A., Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, s'est excusée de ne pouvoir assister à la réunion.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Maurice RIVRON, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

Madame Nicole GIACOMEL remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur **l'ordre du jour suivant** :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2001,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Démission du Président Directeur Général,
- Démission du Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Président Directeur Général,

111

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Rivron'.

- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Préparation du rapport à l'assemblée Générale Extraordinaire et du projet de résolutions,
- Questions diverses

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président soumet au Conseil les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2001.

Il précise qu'ils ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

Il commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2001, faisant apparaître un bénéfice de 100 121,39 €, et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Sur la suggestion de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit , comme suit 100 121,39 € :

- aux autres réserves100 121,39 €

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Président rappelle les conventions qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé et ont fait l'objet d'une autorisation conformément à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Il précise que le Commissaire aux Comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir son rapport spécial.

DEMISSION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Président, Monsieur Maurice RIVRON, informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons. En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Du fait de la démission du Président Directeur Général, les fonctions de Madame Brigitte DUBOIS, Directrice Générale, prennent fin à la même date

MA


NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

La candidature de Madame Brigitte DUBOIS aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Madame Brigitte DUBOIS, Présidente du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Maurice RIVRON dont les fonctions ont pris fin avec sa démission, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2004.

Madame Brigitte DUBOIS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

REFONTE DES STATUTS

Le Président rappelle que la loi du 15 mai 2001 dite Loi NRE a modifié plusieurs dispositions applicables aux sociétés anonymes et qu'il convient en conséquence de mettre les statuts en harmonie avec ces nouvelles dispositions.

Il appartient en particulier à l'Assemblée Générale Extraordinaire de modifier les statuts afin de prévoir les conditions du choix par le Conseil d'Administration du mode d'exercice de la direction générale qui doit désormais être assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de proposer aux actionnaires la refonte complète des statuts afin de les adapter aux nouvelles dispositions.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) pour le :

JEUDI 28 MARS 2002 à 19 H.

Au siège social Z.I. Molina La Chazotte à LA TALAUDIERE

en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2001 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

172

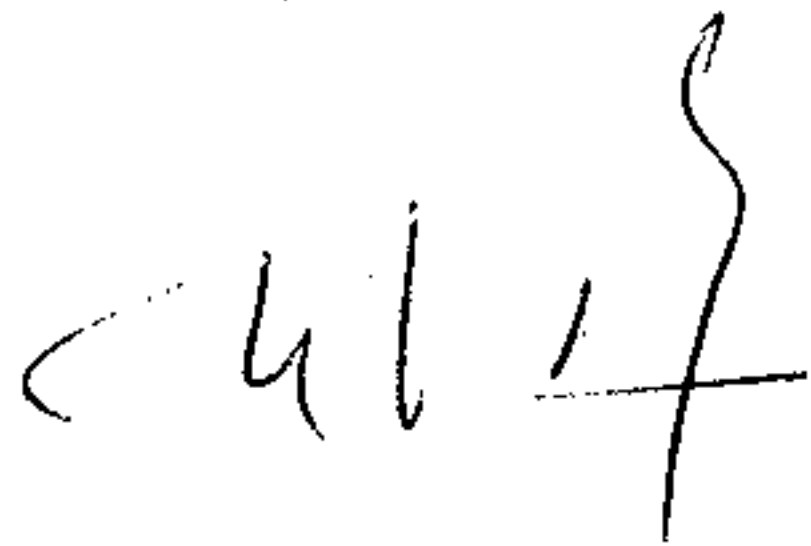

RAPPORT DE GESTION - PROJET DES RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

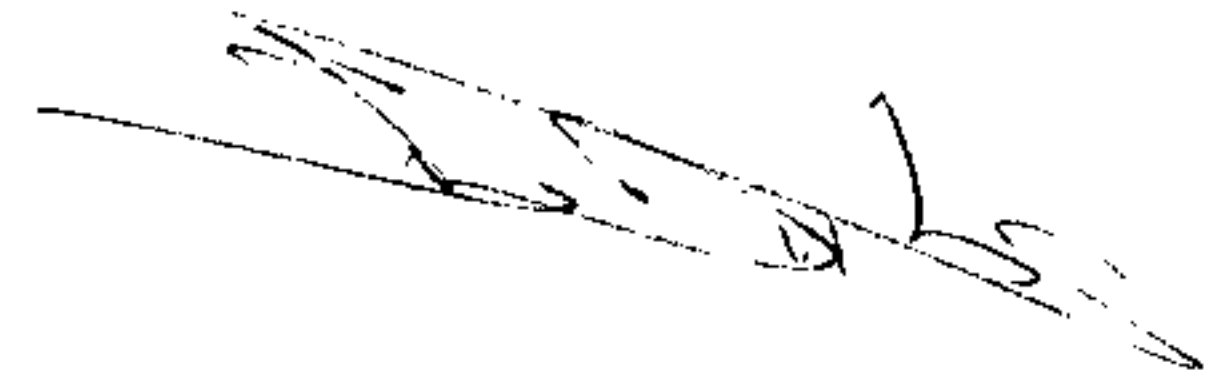
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de Séance et un Administrateur, après lecture.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. H. 17' or similar, written in a cursive style.

Un Administrateur :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B. 17' or similar, written in a cursive style.